



CANDIDATE'S ELECTORAL CAMPAIGN RETURN

RAPPORT DE CAMPAGNE ÉLECTORALE DU CANDIDAT

A. ABOUT THE CANDIDATE'S ELECTORAL CAMPAIGN RETURN

The Candidate's Electoral Campaign Return, which the official agent must send within four months after polling day to the Chief Electoral Officer, pursuant to the *Canada Elections Act*, consists of the following 14 parts:

- Part 1 - Summary
This part includes information on the candidate and the official agent. It also lists the documents being submitted and provides a summary of the information on the return that will be published by the Chief Electoral Officer.
- Part 2 - Declarations
This part contains the sworn statements of the candidate and the official agent regarding the completeness and the accuracy of the return.
- Part 3 - Statement of contributions received - Summary
This part summarizes by class of contributor, all contributions received (money, property, services, discounts and loans).
- Part 4 - Statement of contributions received - Details of operating loans
This part lists, by class of contributor, the name and address of each lender, as well as the date, principal, interest rate or discount, amounts repaid, and balance owing of the loan.
- Part 5 - Statement of contributions received - Details of monetary contributions
This part lists funds raised by various activities and all contributions of \$200 or less received by the official agent, by class of contributor. In addition, if a contribution exceeds \$200, the name, address, class of contributor and the amount contributed must be disclosed.
- Part 6 - Statement of contributions received - Details of non-monetary contributions
This part lists, by class of contributor, the name and address of contributors and the commercial value of contributions of property or services and of discounts granted by suppliers. Non-monetary contributions with a commercial value of \$200 or less are reported only by total amount and by class of contributor.
- Part 7 - Statement of contributions received - Contributions returned to donor or otherwise dealt with in accordance with the Act
This part lists, by class of contributor, the name and address of contributors, the amount of contribution or the commercial value of property or service granted by suppliers that were returned to the donor or remitted to the Chief Electoral Officer. The official agent must also indicate the dates on which the contributions were received and returned or remitted.
- Part 8 - Details of transfers from an electoral district association
This part provides details of transfers from an electoral district association. It also lists, by class of contributor, the names and addresses of contributors that contributed more than \$200 in total to an electoral district association. If the specific contributor information is unavailable, all contributors who contributed to the electoral district association an amount in excess of \$200 since the last election must be disclosed.
- Part 9 - Details of transfers from a trust fund established for the election of the candidate
This part provides details of transfers from a trust fund established for the election of the candidate. It also lists, by class of contributor, the names and addresses of contributors who contributed more than \$200 in total to a trust fund established for the election of the candidate. It also provides the amount of the contribution. If the specific contributor information is unavailable, all contributors who contributed to that trust fund an amount in excess of \$200 since the last election must be disclosed.
- Part 10 - Details of transfers from the registered political party or one of its trust funds
This part provides details of transfers from the registered party or one of its trust funds. Where the contribution exceeds \$200, it will also list by class of contributor the names, addresses, and amount of contributions that were directed through the party to the candidate.

A. CONTENU DU RAPPORT DE CAMPAGNE ÉLECTORALE DU CANDIDAT

Le Rapport de campagne électorale du candidat que l'agent officiel doit soumettre au directeur général des élections dans les quatre mois suivant le jour du scrutin, conformément aux dispositions de la *Loi électorale du Canada*, se compose des quatorze parties suivantes :

- Partie 1 - Sommaire
Cette partie du rapport donne les coordonnées du candidat et de l'agent officiel. Elle indique aussi les documents soumis et fournit un sommaire du rapport qui sera publié par le directeur général des élections.
- Partie 2 - Déclarations
Cette partie contient les déclarations assermentées du candidat et de l'agent officiel concernant l'exactitude et l'exhaustivité du rapport.
- Partie 3 - État des contributions reçues - Sommaire
Cette partie présente le sommaire de toutes les contributions reçues (contributions monétaires, biens, services, escomptes et prêts), par catégorie de donateurs.
- Partie 4 - Détails des prêts d'exploitation
Cette partie donne, par catégorie de donateurs, les nom et adresse de chaque prêteur, de même que la date des prêts consentis, le capital, le taux d'intérêt ou l'escompte, les montants remboursés et le solde de chaque prêt.
- Partie 5 - Détails des contributions monétaires
Cette partie donne les détails des fonds recueillis au moyen d'activités diverses et le montant total par catégorie de donateurs des contributions de 200 \$ ou moins reçues par l'agent officiel. Dans le cas des contributions de plus de 200 \$, on doit indiquer les nom et adresse du donateur, la catégorie du donateur et le montant de la contribution.
- Partie 6 - Détails des contributions non monétaires
Cette partie donne, par catégorie de donateurs, les nom et adresse des fournisseurs et la valeur commerciale des biens et services offerts ou de l'escompte offert. Dans le cas des contributions non monétaires de 200 \$ ou moins, seulement le montant total par catégorie de donateurs sera indiqué.
- Partie 7 - Contributions retournées au donateur ou dont l'agent a disposé en conformité avec la Loi
Cette partie donne, par catégorie de donateurs, les nom et adresse des donateurs et le montant de la contribution ou la valeur commerciale des contributions retournées aux donateurs ou remises au directeur général des élections. L'agent officiel doit aussi indiquer la date de réception de la contribution et la date de son retour ou de sa remise au directeur général des élections.
- Partie 8 - Détails des transferts d'une association de circonscription
Cette partie donne, par catégorie de donateurs, les nom et adresse des donateurs qui ont versé en tout plus de 200 \$ à une association de circonscription d'un parti enregistré. Dans le cas où l'information précise sur ces donateurs ne serait pas disponible, on doit donner la liste de tous les donateurs de plus de 200 \$ à l'association de circonscription depuis la dernière élection. L'agent officiel indique aussi le total de leurs contributions.
- Partie 9 - Détails des transferts d'une fiducie constituée pour l'élection du candidat
Cette partie donne les détails des transferts d'une fiducie constituée pour l'élection d'un candidat. Cette partie donne également, par catégorie de donateurs, les nom et adresse des donateurs qui ont versé en tout plus de 200 \$ à une fiducie constituée pour l'élection du candidat. Dans le cas où l'information précise sur ces donateurs ne serait pas disponible, on doit donner la liste de tous les donateurs qui ont offert plus de 200 \$ à la fiducie depuis la dernière élection. L'agent officiel indique aussi le total de leurs contributions.
- Partie 10 - Détails des transferts du parti enregistré ou de l'une de ses fiducies
Cette partie donne les détails des montants reçus du parti enregistré ou de l'une de ses fiducies. On y retrouve aussi, par catégorie de donateurs, les nom et adresse des donateurs qui ont offert au candidat une contribution supérieure à 200 \$ par l'entremise du parti. L'agent officiel indique aussi le total de leurs contributions.

Part 11 - Statement of electoral campaign expenses

This part lists all of the electoral campaign expenses of the candidate by date, and provides the name of the supplier, the cheque and voucher numbers, the amount paid, the non-monetary contribution received or the amount to be paid, and a classification of the expense by nature and its commercial value.

Part 12 - Statement of electoral campaign expenses other than election expenses

This part provides the official agent with a means to explain those electoral campaign expenses that are not included in the election expenses of the candidate. It recaps the name of the supplier, the cheque, voucher number, the amount of discount, the unpaid amount and the expenditure classification. It also lists loan payments and transfers to the registered party and the electoral district association of the registered party.

Part 13 - Statement concerning personal expenses

This part is a summary of the candidate's personal expenses classified by nature of the expenditure (cost of transportation to and within the electoral district, temporary lodging, meals, etc.) and distinguishing personal expenses paid by the candidate from those recorded by the official agent.

Part 14 - Statement of unpaid claims

This part provides a listing of claims that remain unpaid, indicating the name of the supplier, the class of contributor to which the supplier belongs (on a day that is 18 months after polling day, with some exceptions, an unpaid claim becomes a contribution of the supplier) and the amount of the claim. If the claim is a disputed claim, the official agent will note the disputed amount next to the agreed amount.

These forms are the Candidate's Electoral Campaign Return, and together with supporting bills and vouchers, the bank statements, cancelled cheques, deposit slips and the copies of receipts that have been issued for contributions, are the bookkeeping records required by the official agent.

B. ACCOUNTING SYSTEM - REVENUES

1. You should file the official agent's copy of official receipts and all other documents relating to revenues, such as promissory notes for loans, certification by your registered party, electoral association or trust fund established for the election of the candidate as to the source of funds being provided, the two copies of the Record of Official Receipts Form (EC 20050) given to you by the returning officers and a record of proceeds of fundraising functions.
2. After the unused receipts and the returning officer's copy of official receipts have been submitted to the returning officer, you must make the entries on Part 4 of form EC 20120 from the documents in your file respecting loans and on Part 5 for funds raised by various activities together with the details of contributions of \$200 or less. You must also transfer the totals of Parts 4 to 10 to Part 3 and complete Part 3 as per instructions. The total of columns 1 and 5 must equal the total amount deposited in your bank account.

C. ACCOUNTING SYSTEM - EXPENDITURES

1. Within three months after polling day, you must obtain a statement from the candidate showing the detail of all amounts paid by the candidate for personal expenses. These amounts will be shown in Section A of Part 13.
2. Payments from petty cash funds held by the official agent or other persons authorized in writing by the official agent should be only for amounts of less than \$50 and should be supported by vouchers; however only a list of such expenditures and proofs of payment need to be transmitted to the Chief Electoral Officer with the return since vouchers for amounts of under \$50 are not required to be transmitted. Ensure that for every payment or non-monetary contribution that has a value of \$50 or more, a numbered voucher (invoice or other document) is provided.
3. Do not enter in the election expenses section (columns 1 to 6) of Part 11 any advance given to the candidate or any expenses incurred after polling day (such as victory parties or workers parties or the cost of recounts). These must be entered only in column 8 of Part 11, and explained in Part 12.
4. The total of the "amount paid" column in Part 11 must equal the total disbursements from your bank account, and be supported by cheques.

Partie 11 - État des dépenses de campagne électorale

Cette partie est un registre de toutes les dépenses de campagne électorale du candidat, selon la date. On y retrouve le nom du fournisseur, le numéro du chèque, le numéro de la pièce justificative, le montant payé, la contribution non monétaire reçue, le montant restant à payer, la nature de la dépense et sa valeur commerciale.

Partie 12 - État des dépenses de campagne électorale autres que les dépenses électorales

Cette partie permet à l'agent officiel de faire état des dépenses de campagne électorale qui ne sont pas comprises dans les dépenses électorales du candidat. On y retrouve le nom du fournisseur, le numéro du chèque, le numéro de la pièce justificative et la nature de la dépense. Elle donne aussi les remboursements effectués sur les emprunts et les transferts de fonds au parti enregistré et à l'association de circonscription du parti enregistré.

Partie 13 - État concernant les dépenses personnelles

Cette partie donne le sommaire des dépenses personnelles par catégorie de dépenses (frais de déplacement jusqu'à la circonscription et à l'intérieur de la circonscription, coût de logement temporaire, repas, etc.) du candidat en distinguant les dépenses payées par le candidat et celles rapportées par l'agent officiel.

Partie 14 - État des créances impayées

Cette partie donne une liste des créances demeurant impayées, indiquant le nom du fournisseur, la catégorie de donateurs (à certaines exceptions près, tout montant d'une créance qui n'est pas payé après l'expiration d'un délai de dix-huit mois suivant le jour du scrutin est dès lors réputé constituer une contribution apportée au candidat) et le montant de la créance. Si la créance est contestée, l'agent officiel doit indiquer la partie du montant qui est contestée et celle qui ne l'est pas.

Ce formulaire constitue le Rapport de campagne électorale du candidat, et ses diverses parties, accompagnées des factures et pièces justificatives s'y rapportant, des états bancaires, des chèques annulés, des bordereaux de dépôt et des copies de reçus émis pour les contributions, forment les registres de comptabilité requis de l'agent officiel.

B. SYSTÈME DE COMPTABILITÉ - REVENUS

1. Vous devriez classer la copie de l'agent officiel des reçus officiels et de tout autre document relatif aux revenus tels les billets à ordre pour emprunts; certificats de votre parti enregistré, de votre association de circonscription ou de la fiducie constituée pour l'élection du candidat quant à la source des fonds fournis; les deux copies du formulaire EC 20050, Registre de reçus officiels, que vous a remis le directeur du scrutin; et les détails des recettes provenant d'activités de prélèvement de fonds.
2. Après avoir soumis au directeur du scrutin les reçus non utilisés et la copie des reçus officiels devant lui être retournée, vous devrez inscrire à la partie 4 du formulaire EC 20120 les informations de vos dossiers concernant les emprunts, et à la partie 5 les fonds recueillis au moyen d'activités diverses de même que les détails des contributions de 200 \$ ou moins. Vous devrez aussi reporter les totaux des parties 4 à 10 à la partie 3 et remplir le reste de la partie 3 selon les instructions. Le total des colonnes 1 et 5 doit évaluer le montant total déposé au compte bancaire.

C. SYSTÈME DE COMPTABILITÉ - DÉPENSES

1. Dans les trois mois suivant le jour du scrutin, vous devrez obtenir du candidat un relevé indiquant le détail de tous les montants payés par le candidat pour ses dépenses personnelles. Ces montants sont inscrits à la section A de la partie 13.
2. Les paiements à même la petite caisse gardée par l'agent officiel ou d'autres personnes autorisées par écrit par l'agent officiel ne devraient être que pour des montants inférieurs à 50 \$ et devraient être couverts par des pièces justificatives; cependant, seulement la liste de ces dépenses et les preuves de leur paiement doivent être transmises au directeur général des élections; il n'est pas nécessaire de soumettre des pièces justificatives pour les dépenses de moins de 50 \$. Il faut s'assurer que pour tous les paiements ou contributions non monétaires ayant une valeur de 50 \$ ou plus, une pièce justificative (facture ou autre document) est fournie et qu'on lui assigne un numéro, qui doit apparaître sur cette pièce justificative.
3. Ne pas inscrire dans la section des dépenses électorales (colonnes 1 à 6) de la partie 11, une avance donnée au candidat ou les dépenses encourues après le jour du scrutin (fêtes de la victoire ou soirée pour ceux qui ont travaillé à la campagne ou le coût d'un dépouillement judiciaire). Celles-ci doivent être inscrites dans la colonne 8 de la partie 11, et expliquées à la partie 12.
4. Le total de la colonne « Montant payé » à la partie 11 doit évaluer le total des déboursés à même le compte bancaire et être couvert par des chèques.

SUMMARY

SECTION A

1. Enter the name of the electoral district, the candidate's name, the candidate's political affiliation and the date of the election. Repeat this information on all of the pages of the Electoral Campaign Return.
2. Enter the full name of the candidate.
3. Enter the address and the postal code of the candidate. This should be the candidate's permanent address, not the campaign office address.
4. Enter the name, permanent address and postal code of the official agent. Do not enter a post office box or the campaign office address.
5. Indicate the type of return being filed. Two complete copies of every return must be filed with the Chief Electoral Officer along with two copies of the Candidate's Statement of Personal Expenses (paid by the candidate) and the auditor's report, checklist and invoice. In addition, every return must be filed with all bills, invoices, vouchers, receipts, cancelled cheques, deposit slips and bank statements. There are two types of returns:

- A full return - all the pages of the Electoral Campaign Return must be completed and submitted even if some are nil;
or

- A nil return (no contribution or expense) - only the Summary page, the Declarations page and the Candidate's Statement of Personal Expenses (paid by the candidate) must be filed, along with the documents from the candidate's auditor.

SECTION B

1. Number of contributors: Enter the total number of contributors as shown on the Total line of column 8 of Part 3 - Statement of contributions received - Summary.
- 2a. Monetary contributions other than loans: Enter the total of column 1 of Part 3 - Statement of contributions received - Summary.
- 2b. Loans: Enter the total of column 5 of Part 3 - Statement of contributions received - Summary.
- 2c. Non-monetary contributions: Enter the total of column 3 of Part 3 - Statement of contributions received - Summary.
- 2d. Total contributions: The sum of 2a, 2b and 2c. This amount should be equal to the total of column 7 of Part 3 - Statement of contributions received - Summary.
- 3a. Election expenses paid: Enter the total of columns 1 to 6 of Part 11 - Statement of electoral campaign expenses, less the sum of the discount and unpaid claim columns, plus the sum of the discount and unpaid claim columns of Part 12 - Statement of electoral campaign expenses other than election expenses, plus the sum of the amount of non-monetary contributions and amount of unpaid claims in Section C of Part 13 - Statement concerning personal expenses.
- 3b. Non-monetary contributions used: Enter the total of the discount column from the last page of Part 11 - Statement of electoral campaign expenses, less the total of the discount column of Part 12 - Statement of electoral campaign expenses other than election expenses, less the amount of non-monetary contributions used from Section C of Part 13 - Statement concerning personal expenses.
- 3c. Unpaid claims (undisputed and disputed): Enter the total of the unpaid claim column from the last page of Part 11 - Statement of electoral campaign expenses, less the total of the unpaid claim column of Part 12 - Statement of electoral campaign expenses other than election expenses, less the amount of unpaid claims from Section C of Part 13 - Statement concerning personal expenses.
- 3d. Total election expenses subject to the limit: The sum of lines 3a, 3b and 3c above. It should be equal to the sum of the expenses in columns 1 to 6 on the last page of Part 11 - Statement of electoral campaign expenses.
4. Permitted limit of election expenses: Enter the spending limit for the electoral district.
5. Candidate's personal expenses: Enter the total personal expenses of the candidate which is equal to line 13 of Part 13 - Statement concerning personal expenses.
6. Payment of nomination deposit: Indicate, as applicable, who or which organization paid for the candidate's \$1,000 nomination deposit. If funds for the nomination deposit came from the campaign, the transaction should be reflected in the return.

SOMMAIRE

SECTION A

1. Inscrire le nom de la circonscription, le nom du candidat, l'appartenance politique du candidat et la date du scrutin. Faire de même sur toutes les pages du Rapport de campagne électorale.
2. Inscrire le nom complet du candidat.
3. Inscrire l'adresse et le code postal du candidat. Il doit s'agir de l'adresse permanente du candidat, non pas de l'adresse de son bureau de campagne.
4. Inscrire le nom, l'adresse permanente et le code postal de l'agent officiel. Ne pas inscrire une case postale ou l'adresse du bureau de campagne.
5. Indiquer le type de rapport produit. Soumettre deux copies intégrales de chaque rapport au directeur général des élections, ainsi que deux copies du Relevé des dépenses personnelles du candidat (payées par le candidat) et du rapport, de la liste de contrôle et de la facture du vérificateur. En outre, chaque rapport doit être accompagné de tous les états de compte, factures, pièces justificatives, reçus, chèques payés, bordereaux de dépôt et relevés bancaires. Il existe deux types de rapports :

- un rapport complet - toutes les pages du Rapport de campagne électorale doivent être remplies et soumises même si certaines sont sans objet;

ou

- un rapport nul (aucune contribution ni aucune dépense) - seuls sont soumis la page Sommaire, la page Déclarations et le Relevé des dépenses personnelles payées par le candidat ainsi que les documents du vérificateur du candidat.

SECTION B

1. Nombre de donateurs : Inscrire le nombre total de donateurs figurant à la ligne Total de la colonne 8 de la partie 3 - État des contributions reçues - Sommaire.
- 2a. Contributions monétaires autres que les prêts : Inscrire le total de la colonne 1 de la partie 3 - État des contributions reçues - Sommaire.
- 2b. Prêts : Inscrire le total de la colonne 5 de la partie 3 - État des contributions reçues - Sommaire.
- 2c. Contributions non monétaires : Inscrire le total de la colonne 3 de la partie 3 - État des contributions reçues - Sommaire.
- 2d. Total des contributions : C'est la somme des boîtes 2a, 2b et 2c. Ce montant devrait être le même que la somme de la colonne 7 de la partie 3 - État des contributions reçues - Sommaire.
- 3a. Dépenses électorales payées : Inscrire le total des colonnes 1 à 6 de la partie 11 - État des dépenses de campagne électorale -, en soustraire le total des colonnes d'escompte et de créances impayées, y ajouter le total des colonnes d'escompte et de créances impayées de la partie 12 - État des dépenses de campagne électorale autres que les dépenses électorales -, puis y ajouter le total des contributions non monétaires et des montants impayés figurant à la section C de la partie 13 - État concernant les dépenses personnelles.
- 3b. Contributions non monétaires ayant servi aux dépenses : Inscrire le total de la colonne d'escompte de la dernière page de la partie 11 - État des dépenses de campagne électorale -, en soustraire le total de la colonne d'escompte de la partie 12 - État des dépenses de campagne électorale autres que les dépenses électorales -, puis en soustraire le montant des contributions non monétaires utilisées figurant à la section C de la partie 13 - État concernant les dépenses personnelles.
- 3c. Créances impayées (non contestées et contestées) : Inscrire le total de la colonne de créances impayées de la dernière page de la partie 11 - État des dépenses de campagne électorale -, en soustraire le total de la colonne de créances impayées de la partie 12 - État des dépenses de campagne électorale autres que les dépenses électorales -, puis en soustraire le montant impayé figurant à la section C de la partie 13 - État concernant les dépenses personnelles.
- 3d. Total des dépenses électorales assujetties à la limite : La somme des lignes 3a, 3b et 3c ci-dessus. Cette somme devrait être égale au total des colonnes 1 à 6 de la dernière page de la partie 11 - État des dépenses de campagne électorale.
4. Limite permise des dépenses électorales : Inscrire le montant du plafond des dépenses électorales pour la circonscription.
5. Dépenses personnelles du candidat : Inscrire le total des dépenses personnelles du candidat, qui correspond à la ligne 13 de la partie 13 - État concernant les dépenses personnelles.
6. Cautionnement de candidature payé par : Indiquer, selon le cas, quelle personne ou organisation a payé le cautionnement de candidature de 1 000 \$. Si les fonds utilisés pour le cautionnement proviennent du compte de campagne, cette transaction devra apparaître au rapport.



ELECTORAL CAMPAIGN RETURN - RAPPORT DE CAMPAGNE ÉLECTORALE

PART 1 - PARTIE 1

EC 20120-P1 (2000/08/04)

Code	Electoral district - Circonscription	Candidate - Candidat Family name - Nom de famille	Given name - Prénom	Init.	Registered party Parti enregistré	Date of poll Date du scrutin (Y-A - M - D-J)
------	--------------------------------------	--	---------------------	-------	--------------------------------------	--

SUMMARY - SOMMAIRE

SECTION A			
CANDIDATE'S INFORMATION - COORDONNÉES DU CANDIDAT			
Candidate's full name - Nom complet du candidat		Home postal address - Adresse postale de résidence	
City - Ville		Prov./Ter.	Postal code - Code postal
Telephone number Numéro de téléphone	Residence - Domicile	Business - Entreprise	E-mail address - Courriel
OFFICIAL AGENT'S INFORMATION - COORDONNÉES DE L'AGENT OFFICIEL			
Name of official agent - Nom de l'agent officiel		Home postal address - Adresse postale de résidence	
City - Ville		Prov./Ter.	Postal code - Code postal
Telephone number Numéro de téléphone	Residence - Domicile	Business - Entreprise	E-mail address - Courriel
Indicate type of return being filed - Indiquez le type de rapport			
<input type="checkbox"/> FULL RETURN - The following documents MUST accompany the return. RAPPORT COMPLET - Les documents suivants DOIVENT accompagner le rapport.			
- Part 1 Partie 1	- Part 9 Partie 9		
- Part 2 Partie 2	- Part 10 Partie 10		
- Part 3 Partie 3	- Part 11 Partie 11		
- Part 4 Partie 4	- Part 12 Partie 12		
- Part 5 Partie 5	- Part 13 Partie 13		
- Part 6 Partie 6	- Part 14 Partie 14		
- Part 7 Partie 7	- Candidate's statement of personal expenses (paid by the candidate) EC 20220 Relevé des dépenses personnelles du candidat (payées par le candidat) EC 20220		
- Part 8 Partie 8	- Auditor's report, checklist and invoice Rapport, liste de contrôle et facture du vérificateur		
<input type="checkbox"/> NIL RETURN (No contributions AND no expenses) - The following documents MUST accompany a NIL RETURN. RAPPORT NUL (Aucune contribution NI aucune dépense) - Les documents suivants DOIVENT accompagner un RAPPORT NUL.			
- Summary Part 1 Sommaire Partie 1	- Candidate's statement of personal expenses (paid by the candidate) EC 20220 Relevé des dépenses personnelles du candidat (payées par le candidat) EC 20220		
- Declaration Part 2 Déclaration Partie 2	- Auditor's report, checklist and invoice Rapport, liste de contrôle et facture du vérificateur		

SECTION B																																									
Number of contributors Nombre de donateurs		1																																							
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 20%; text-align: center;">Amount - Montant</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">Amount - Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="border-top: 1px dashed black;">Contributions</td> </tr> <tr> <td>Monetary other than loans Monétaires autres que prêts</td> <td style="text-align: center;">2a</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Loans Prêts</td> <td style="text-align: center;">2b</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Non-monetary Non monétaires</td> <td style="text-align: center;">2c</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL CONTRIBUTIONS TOTAL DES CONTRIBUTIONS</td> <td></td> <td style="text-align: center;">2d</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="border-top: 1px dashed black;">Election expenses - Dépenses électorales</td> </tr> <tr> <td>Election expenses paid Dépenses électorales payées</td> <td style="text-align: center;">3a</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Non-monetary contributions used Contributions non monétaires ayant servi aux dépenses</td> <td style="text-align: center;">3b</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unpaid claims (undisputed and disputed) Créances impayées (non contestées et contestées)</td> <td style="text-align: center;">3c</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL ELECTION EXPENSES SUBJECT TO THE LIMIT TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES ASSUJETTIES À LA LIMITE</td> <td></td> <td style="text-align: center;">3d</td> </tr> <tr> <td>Permitted limit of election expenses Limite permise des dépenses électorales</td> <td></td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Total of candidate's personal expenses Total des dépenses personnelles du candidat</td> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </tbody> </table>				Amount - Montant	Amount - Montant	Contributions			Monetary other than loans Monétaires autres que prêts	2a		Loans Prêts	2b		Non-monetary Non monétaires	2c		TOTAL CONTRIBUTIONS TOTAL DES CONTRIBUTIONS		2d	Election expenses - Dépenses électorales			Election expenses paid Dépenses électorales payées	3a		Non-monetary contributions used Contributions non monétaires ayant servi aux dépenses	3b		Unpaid claims (undisputed and disputed) Créances impayées (non contestées et contestées)	3c		TOTAL ELECTION EXPENSES SUBJECT TO THE LIMIT TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES ASSUJETTIES À LA LIMITE		3d	Permitted limit of election expenses Limite permise des dépenses électorales		4	Total of candidate's personal expenses Total des dépenses personnelles du candidat		5
	Amount - Montant	Amount - Montant																																							
Contributions																																									
Monetary other than loans Monétaires autres que prêts	2a																																								
Loans Prêts	2b																																								
Non-monetary Non monétaires	2c																																								
TOTAL CONTRIBUTIONS TOTAL DES CONTRIBUTIONS		2d																																							
Election expenses - Dépenses électorales																																									
Election expenses paid Dépenses électorales payées	3a																																								
Non-monetary contributions used Contributions non monétaires ayant servi aux dépenses	3b																																								
Unpaid claims (undisputed and disputed) Créances impayées (non contestées et contestées)	3c																																								
TOTAL ELECTION EXPENSES SUBJECT TO THE LIMIT TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES ASSUJETTIES À LA LIMITE		3d																																							
Permitted limit of election expenses Limite permise des dépenses électorales		4																																							
Total of candidate's personal expenses Total des dépenses personnelles du candidat		5																																							
Nomination deposit paid by - Cautionnement de candidature payé par :																																									
<input type="checkbox"/> Candidate Candidat	<input type="checkbox"/> Candidate's campaign Campagne du candidat	<input type="checkbox"/> Party Parti																																							
<input type="checkbox"/> Other (Please specify) Autre (veuillez spécifier)	<input type="checkbox"/> Local association Association locale																																								

DECLARATIONS

SECTION A

This is the candidate's declaration regarding the completeness and accuracy of the return. The candidate must make and sign this declaration in the presence of a returning officer, assistant returning officer, judge, notary public, justice of the peace or any commissioner for taking affidavits.

SECTION B

This is the official agent's declaration regarding the completeness and accuracy of the return. The official agent must make and sign this declaration in the presence of a returning officer, assistant returning officer, judge, notary public, justice of the peace or any commissioner for taking affidavits.

TRANSMITTING THE RETURN

1. Official agents must provide two copies of the Electoral Campaign Return EC 20120 to the Chief Electoral Officer within 4 months after polling day. The return must be accompanied by:
 - 2 copies of the Candidate's Statement of Personal Expenses (paid by the candidate);
 - 2 copies of the auditor's report and checklist;
 - 2 copies of the auditor's invoice; and
 - the original of all vouchers (invoices or other supporting documents), as well as bank statements, deposit slips and cancelled cheques.

NOTE: If you used the electronic candidate return software, you must also submit the diskette containing the electronic version of the return.

2. Before submitting the return, the official agent should verify that:

- a) the name of the electoral district, the candidate's name, the candidate's political affiliation and the date of the election are shown at the top of all parts;
- b) his or her signature on Part 2 has been witnessed by a person authorized to administer oaths;
- c) the candidate has signed Part 2 and that the signature has been witnessed by a person authorized to administer oaths;
NOTE: The signature that must be witnessed as per b) and c) above may be witnessed by the returning officer.
- d) all information has been entered in accordance with the instructions provided; and
- e) the documents listed in paragraph 1 are included with the return.

IT IS RECOMMENDED THAT YOU OBTAIN A PROOF OF DELIVERY.

DÉCLARATIONS

SECTION A

Il s'agit de la déclaration du candidat concernant l'exhaustivité et l'exactitude du rapport. Le candidat doit faire et signer cette déclaration en présence d'un directeur du scrutin, d'un directeur adjoint du scrutin, d'un juge, d'un notaire public, d'un juge de paix ou d'un commissaire aux serments.

SECTION B

Il s'agit de la déclaration de l'agent officiel concernant l'exhaustivité et l'exactitude du rapport. L'agent officiel doit faire et signer cette déclaration en présence d'un directeur du scrutin, d'un directeur adjoint du scrutin, d'un juge, d'un notaire public, d'un juge de paix ou d'un commissaire aux serments.

PRÉSENTATION DU RAPPORT

1. Les agents officiels doivent produire auprès du directeur général des élections deux copies du Rapport de campagne électorale EC 20120 dans les quatre mois suivant le jour fixé pour le scrutin. Le rapport doit être accompagné de :
 - deux copies du Relevé des dépenses personnelles du candidat (payées par le candidat);
 - deux copies du rapport et de la liste de contrôle du vérificateur;
 - deux copies de la facture du vérificateur;
 - l'original des pièces justificatives (factures ou autres documents à l'appui), de même que les états bancaires, les bordereaux de dépôt et les chèques négociés pour chaque dépense de 50 \$ ou plus.

NOTE : Si vous avez utilisé le logiciel du rapport du candidat, vous devez aussi remettre sur disquette la version électronique du rapport.

2. Avant de présenter le rapport, l'agent officiel devrait vérifier que :

- a) le nom de la circonscription, le nom du candidat, l'appartenance politique et la date du scrutin sont indiqués au haut de toutes les parties;
- b) l'agent officiel a apposé sa signature à la partie 2 devant une personne habilitée à faire prêter serment;
- c) le candidat a signé la partie 2 devant une personne habilitée à faire prêter serment;
NOTE : La signature devant témoin mentionnée en b) et c) ci-dessus peut être apposée devant le directeur du scrutin.
- d) toute l'information a été inscrite selon les instructions fournies;
- e) les documents énumérés au paragraphe 1 sont joints au rapport.

ON RECOMMANDE À L'AGENT OFFICIEL DE CONSERVER LE RÉCÉPISSÉ DE LIVRAISON.



ELECTORAL CAMPAIGN RETURN - RAPPORT DE CAMPAGNE ÉLECTORALE

PART 2 - PARTIE 2

EC 20120-P2 (2000/08/04)

Code	Electoral district - Circonscription	Candidate - Candidat Family name - Nom de famille	Given name - Prénom	Init.	Registered party Parti enregistré	Date of poll Date du scrutin (Y-A - M - D-J)
------	--------------------------------------	--	---------------------	-------	--------------------------------------	--

DECLARATIONS [451(1)(d) and (e)] - DÉCLARATIONS [451(1)d et e]

SECTION A					
DECLARATION BY CANDIDATE [451(1)(e)]	DÉCLARATION DU CANDIDAT [451(1)e]				
<p>I hereby solemnly declare that to the best of my knowledge and belief:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the information contained in this return is correct; - all election expenses in respect of the conduct or management of the election have been properly recorded; - no money, goods or services have been provided by way of loan, advance, deposit, contribution or gift during the election, except as appears in this return; and - no other individuals, businesses, commercial organizations, governments, trade unions, corporations without share capital, and unincorporated organizations or associations have, on behalf of the candidate, made any payment or given, promised or offered any reward, office, employment or valuable consideration or incurred any liability on account of or in respect of the conduct or management of the election, except as specified in this return. <p>I make this solemn declaration conscientiously, believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath and by virtue of the <i>Canada Evidence Act</i>.</p>	<p>Je déclare solennellement qu'au meilleur de ma connaissance et croyance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les renseignements contenus dans ce rapport sont exacts; - toutes les dépenses électorales reliées à la conduite ou l'administration de l'élection ont été dûment inscrites; - aucuns fonds, marchandise ou service n'ont été fournis sous forme de prêt, d'avance, de dépôt, de contribution ou de don, au cours de l'élection, à l'exception de ce qui est déclaré dans ce rapport; - aucun autre particulier, aucune entreprise ou organisation commerciale, aucun gouvernement, aucun syndicat, aucune société sans capital-actions et aucune organisation ou association non constituée en société n'a, au nom du candidat, fait de paiement ni donné, promis ou offert une récompense, un poste, un emploi ou toute autre compensation de valeur, ni contracté d'engagement au sujet de la direction ou de l'administration de l'élection, à l'exception de ce qui est déclaré dans ce rapport. <p>Je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de la <i>Loi sur la preuve au Canada</i>.</p>				
_____ Candidate - Candidat					
<p>DECLARED AND SIGNED BEFORE ME DÉCLARÉ ET SIGNÉ DEVANT MOI</p> <table border="1"> <tr> <td>At À</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Date</td> <td></td> </tr> </table>	At À		Date		<p>_____ Returning officer, assistant returning officer, judge, notary public, justice of the peace or commissioner for taking affidavits Directeur du scrutin, directeur adjoint du scrutin, juge, notaire public, juge de paix ou commissaire aux serments</p>
At À					
Date					

SECTION B					
DECLARATION BY OFFICIAL AGENT [451(1)(d)]	DÉCLARATION DE L'AGENT OFFICIEL [451(1)d]				
<p>I hereby solemnly declare that to the best of my knowledge and belief:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the information contained in this return is correct; - all election expenses in respect of the conduct or management of the election have been properly recorded; - no money, goods or services have been provided by way of loan, advance, deposit, contribution or gift during the election, except as appears in this return; and - no other individuals, businesses, commercial organizations, governments, trade unions, corporations without share capital, and unincorporated organizations or associations have, on behalf of the candidate, made any payment or given, promised or offered any reward, office, employment or valuable consideration or incurred any liability on account of or in respect of the conduct or management of the election, except as specified in this return. <p>I make this solemn declaration conscientiously, believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath and by virtue of the <i>Canada Evidence Act</i>.</p>	<p>Je déclare solennellement qu'au meilleur de ma connaissance et croyance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les renseignements contenus dans ce rapport sont exacts; - toutes les dépenses électorales reliées à la conduite ou l'administration de l'élection ont été dûment inscrites; - aucuns fonds, marchandise ou service n'ont été fournis sous forme de prêt, d'avance, de dépôt, de contribution ou de don, au cours de l'élection, à l'exception de ce qui est déclaré dans ce rapport; - aucun autre particulier, aucune entreprise ou organisation commerciale, aucun gouvernement, aucun syndicat, aucune société sans capital-actions et aucune organisation ou association non constituée en société n'a, au nom du candidat, fait de paiement ni donné, promis ou offert une récompense, un poste, un emploi ou toute autre compensation de valeur, ni contracté d'engagement au sujet de la direction ou de l'administration de l'élection, à l'exception de ce qui est déclaré dans ce rapport. <p>Je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de la <i>Loi sur la preuve au Canada</i>.</p>				
_____ Official Agent - Agent officiel					
<p>DECLARED AND SIGNED BEFORE ME DÉCLARÉ ET SIGNÉ DEVANT MOI</p> <table border="1"> <tr> <td>At À</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Date</td> <td></td> </tr> </table>	At À		Date		<p>_____ Returning officer, assistant returning officer, judge, notary public, justice of the peace or commissioner for taking affidavits Directeur du scrutin, directeur adjoint du scrutin, juge, notaire public, juge de paix ou commissaire aux serments</p>
At À					
Date					

STATEMENT OF CONTRIBUTIONS RECEIVED - SUMMARY

1. Enter the totals from the last page of Part 5 - Details of monetary contributions, for each class, on the appropriate lines in column 1.
2. Enter the number of contributors in each class from all the pages of Part 5 - Details of monetary contributions, for each class, on the appropriate lines in column 2.
3. Enter the totals from the last page of Part 6 - Details of non-monetary contributions, for each class, on the appropriate lines in column 3.
4. Enter the number of contributors in each class from all the pages of Part 6 - Details of non-monetary contributions, for each class, on the appropriate lines in column 4.
5. Enter the total by class of contributor, on the appropriate lines of column 5, of loans received as shown on Part 4 - Details of operating loans.
6. Enter the number of contributors on the appropriate lines of column 6, of number of loans received as shown on Part 4 - Details of operating loans.
7. For each line, total the amounts shown in columns 1, 3 and 5 and enter in column 7. Also total the number of contributors as shown in columns 2, 4, and 6 and enter in column 8.
8. Total columns 1 through 8 and enter on TOTAL line.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS REÇUES - SOMMAIRE

1. Inscire les totaux pour chaque catégorie de donateurs à la dernière page de la partie 5 - Détails des contributions monétaires, aux lignes pertinentes de la colonne 1.
2. Inscire le nombre de donateurs de chaque catégorie apparaissant aux pages de la partie 5 - Détails des contributions monétaires, aux lignes pertinentes de la colonne 2.
3. Inscire les totaux pour chaque catégorie de donateurs à la dernière page de la partie 6 - Détails des contributions non monétaires, aux lignes pertinentes de la colonne 3.
4. Inscire le nombre de donateurs de chaque catégorie apparaissant aux pages de la partie 6 - Détails des contributions non monétaires, aux lignes pertinentes de la colonne 4.
5. Inscire par catégorie de donateurs, aux lignes pertinentes de la colonne 5, le total des prêts consentis figurant à la partie 4 - Détails des prêts d'exploitation.
6. Inscire par catégorie de donateurs, aux lignes pertinentes de la colonne 6, le nombre de prêts consentis figurant à la partie 4 - Détails des prêts d'exploitation.
7. Pour chaque ligne, additionner les sommes figurant aux colonnes 1, 3 et 5 et inscrire le total à la colonne 7. Additionner aussi le nombre de donateurs figurant aux colonnes 2, 4 et 6 et inscrire le total à la colonne 8.
8. Faire le total de chacune des colonnes 1 à 8 et l'inscrire à la ligne TOTAL.



ELECTORAL CAMPAIGN RETURN - RAPPORT DE CAMPAGNE ÉLECTORALE

PART 3 - PARTIE 3

EC 20120-P3 (2000/08/04)

Code	Electoral district - Circonscription	Candidate - Candidat Family name - Nom de famille	Given name - Prénom	Init.	Registered party Parti enregistré	Date of poll Date du scrutin (Y-A - M - D-J)
------	--------------------------------------	--	---------------------	-------	--------------------------------------	--

**STATEMENT OF CONTRIBUTIONS RECEIVED [451(2)(f)]
SUMMARY**

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS REÇUES [451(2)(f)]
SOMMAIRE**

CLASS OF CONTRIBUTOR CATÉGORIE DE DONATEURS	MONETARY MONÉTAIRES		NON-MONETARY NON MONÉTAIRES		LOANS PRÊTS		TOTALS TOTAUX	
	1 Amount Montant \$	2 No. of contributors in class Nbre de donateurs dans la catégorie	4 Amount Montant \$	4 No. of contributors in class Nbre de donateurs dans la catégorie	5 Amount Montant \$	6 No. of contributors in class Nbre de donateurs dans la catégorie	7 Amount Montant \$	8 No. of contributors in class Nbre de donateurs dans la catégorie
Individuals Particuliers								
Businesses/commercial organizations Entreprises/organisations commerciales								
Governments Gouvernements								
Trade unions Syndicats								
Corporations without share capital Sociétés sans capital-actions								
Unincorporated organizations or associations Organisations ou associations non constituées en sociétés								
TOTAL ▶								

STATEMENT OF CONTRIBUTIONS RECEIVED - DETAILS OF OPERATING LOANS

1. Unless the amount of the loan is \$200 or less, for each lender, including loans from the candidate to the campaign, enter the name of the lender. This may be the name of a person, a bank or other organization. If the lender is a numbered company, you must also provide the name of the chief executive officer or president of that company.
2. Unless the amount of the loan is \$200 or less, enter the lender's address and postal code.
3. For all loans, including those of \$200 or less, indicate, as applicable, if the lender is an individual, a business or commercial organization, a government, a trade union, a corporation without share capital, or an unincorporated organization or association.
4. For all loans, including those of \$200 or less, enter the date the loan was obtained.
5. For all loans, including those of \$200 or less, enter the original amount of the loan.
6. For all loans, including those of \$200 or less, enter the amount of the loan which has been repaid to date.
7. For all loans, including those of \$200 or less, enter the balance owing on the loan.
8. On the last page of the Details of operating loans, total the amount of all the loans obtained. This total should be equal to the amount appearing on the TOTAL line of column 5 of Part 3 - Statement of contributions received - Summary.

NOTE: Include in this part loans obtained from a registered party or one of its trust funds, an electoral district association of a registered party or a trust fund established for the election of the candidate. The details of these loans will appear in Parts 8, 9 and 10 respectively. To determine the class of a registered party or one of its trust funds, an electoral district association of a registered party, or a trust fund established for the election of the candidate, use the following rule: if the party, association or fund is a corporation without share capital, its class of contributor is E; alternatively, if it is unincorporated, its class of contributor is F.

DÉTAILS DES PRÊTS D'EXPLOITATION

1. À moins que le prêt ne s'établisse à 200 \$ ou moins, inscrire le nom de chaque prêteur, y compris dans le cas de prêts du candidat à la campagne. Il peut s'agir du nom d'une personne, d'une banque ou d'une autre organisation qui a consenti le prêt. Si le prêteur est une société à dénomination numérique, il faut également indiquer le nom de son premier dirigeant ou du président de la compagnie.
2. À moins que le prêt ne s'établisse à 200 \$ ou moins, inscrire l'adresse et le code postal du prêteur.
3. Pour tous les prêts, y compris ceux de 200 \$ ou moins, indiquer, selon le cas, si le prêteur est un particulier, une entreprise ou une organisation commerciale, un gouvernement, un syndicat, une société sans capital-actions ou une organisation ou association non constituée en société.
4. Pour tous les prêts, y compris ceux de 200 \$ ou moins, inscrire la date à laquelle le prêt a été consenti.
5. Pour tous les prêts, y compris ceux de 200 \$ ou moins, inscrire le montant initial du prêt.
6. Pour tous les prêts, y compris ceux de 200 \$ ou moins, inscrire le montant du prêt qui a été remboursé à ce jour.
7. Pour tous les prêts, y compris ceux de 200 \$ ou moins, inscrire le solde du prêt.
8. À la dernière page des Détails des prêts d'exploitation, additionner tous les prêts consentis. Ce total doit correspondre au montant figurant à la ligne TOTAL de la colonne 5 de l'État des contributions reçues.

NOTE : Inscrire dans cette partie les détails des prêts consentis par un parti enregistré ou l'une de ses fiducies, une association de circonscription du parti enregistré ou une fiducie constituée pour l'élection du candidat. Ces détails apparaîtront aux parties 8, 9 et 10 respectivement. Pour déterminer à quelle catégorie de donateurs appartient un parti enregistré ou l'une de ses fiducies, une association de circonscription d'un parti enregistré ou une fiducie constituée aux fins de l'élection du candidat, utiliser la règle suivante : si le parti, l'association ou la fiducie est une société sans capital-actions, il appartient à la catégorie E; s'il s'agit d'une association non constituée en société, elle appartient à la catégorie F.

STATEMENT OF CONTRIBUTIONS RECEIVED - DETAILS OF MONETARY CONTRIBUTIONS

List the names and addresses of all contributors with a monetary contribution or total monetary contributions of more than \$200. Enter only one contributor per line. Do not list contributions that equal exactly \$200.

Aggregate monetary contributions of \$200 or less will be reported by total amounts and by class of contributor in the line "Total amount of monetary contributions of \$200 or less".

The amount of funds raised through various activities will be reported as amounts only under the appropriate class of donors on the line provided for this purpose. This will not include funds received from functions for which official tax receipts are issued.

1. Enter the full name of the contributor.

If the contributor is a numbered company, you must also provide the name of the chief executive officer or president of that company.

2. Enter the contributor's address and postal code.

3. Enter the contribution or the total of all contributions for that contributor under the appropriate class of contributor.

Continue the above process until all monetary contributors whose aggregate contributions exceed \$200 have been listed.

4. On the last page of Part 5, on the line "Funds raised through various activities" enter the total amount of funds raised. This should not include funds received from a function for which a tax receipt has been issued. These should be reported under the appropriate lines above.

5. Also on the last page of Part 5, on the line "Total amount of monetary contributions of \$200 or less" enter the total amount of all monetary contributions of \$200 or less received by class of contributor. Also enter the number of such donors in each class.

6. Total each column and enter the totals of the last page under the appropriate line of column 1 of Part 3 - Statement of contributions received - Summary. Also enter the number of donors in each class of contributor under the appropriate line of column 2 of the same part.

NOTE: Include in this part monetary contributions from a registered party or one of its trust funds, an electoral district association of a registered party or a trust fund established for the election of the candidate. The details of these monetary contributions will appear in Parts 8, 9 and 10 respectively. To determine the class of a registered party or one of its trust funds, an electoral district association of a registered party, or a trust fund established for the election of the candidate, use the following rule: if the party, association or fund is a corporation without share capital, its class of contributor is E; alternatively, if it is unincorporated, its class of contributor is F.

DÉTAILS DES CONTRIBUTIONS MONÉTAIRES

Énumérer les nom, adresse et catégorie de tous les donateurs dont la contribution ou le total des contributions dépassent 200 \$. Inscire un seul donateur par ligne. Ne pas énumérer les contributions qui sont exactement de 200 \$.

Les donateurs dont la ou les contributions s'élèvent au total à 200 \$ ou moins feront l'objet d'une déclaration en fonction du montant total de leurs contributions et de la catégorie de donateurs à la ligne « Montant total des contributions monétaires de 200 \$ ou moins ».

Seul le montant total des fonds recueillis sera déclaré quant au montant total sous la catégorie appropriée de donateurs à la ligne « Fonds recueillis au moyen d'activités diverses ». Ce montant ne comprendra pas les recettes des activités pour lesquelles des reçus ont été émis aux fins de l'impôt.

1. Inscire le nom complet du donateur.

Si le donateur est une société à dénomination numérique, il faut, en plus du nom de la société, donner le nom de son premier dirigeant ou de son président.

2. Inscire l'adresse et le code postal du donateur.

3. Inscire le montant de la contribution ou le total de toutes les contributions de ce donateur dans la catégorie pertinente.

Poursuivre ainsi jusqu'à ce que toutes les contributions monétaires de plus de 200 \$ aient été consignées.

4. À la dernière page de la partie 5, inscrire à la ligne « Fonds recueillis au moyen d'activités diverses » le total des fonds recueillis de cette façon. Ne pas inclure les fonds reçus à une activité de levée de fonds pour lesquels un reçu officiel aux fins de l'impôt a été émis. Ceux-ci devraient être déclarés aux lignes pertinentes ci-dessus.

5. À la dernière page de la partie 5 également, à la ligne « Montant total des contributions monétaires de 200 \$ ou moins », inscrire le montant total de toutes les contributions monétaires de 200 \$ ou moins reçues par catégorie de donateurs ainsi que le nombre de donateurs dans chaque catégorie.

6. Additionner chaque colonne et inscrire les totaux de la dernière page à la ligne pertinente de la colonne 1 de la partie 3 - État des contributions reçues. Inscire aussi le nombre de donateurs dans chaque catégorie à la ligne pertinente de la colonne 2 de cette partie.

NOTE : Inscire dans cette partie du rapport les détails des contributions monétaires provenant d'un parti enregistré ou de l'une de ses fiducies, d'une association de circonscription d'un parti enregistré ou d'une fiducie constituée pour l'élection du candidat. Ces détails apparaîtront aux parties 8, 9 et 10 respectivement. Pour déterminer à quelle catégorie de donateurs appartient un parti enregistré ou l'une de ses fiducies, une association de circonscription d'un parti enregistré ou une fiducie constituée aux fins de l'élection du candidat, utiliser la règle suivante : si le parti, l'association ou la fiducie est une société sans capital-actions, il appartient à la catégorie E; s'il s'agit d'une association non constituée en société, elle appartient à la catégorie F.

STATEMENT OF CONTRIBUTIONS RECEIVED - DETAILS OF NON-MONETARY CONTRIBUTIONS

Subject to the definition of commercial value, list the names and addresses of all contributors with a non-monetary contribution or total non-monetary contributions of more than \$200. Enter only one contributor per line. Do not list non-monetary contributions that equal exactly \$200.

Aggregate non-monetary contributions of \$200 or less will be reported by total amounts and by class of contributor in the line "Total amount of non-monetary contributions of \$200 or less".

Contribution of goods or services, with a commercial value of \$200 or less, by a person who is not in the business of providing those goods or services has a commercial value deemed to be NIL.

1. Enter the full name of the contributor.

If the contributor is a numbered company, you must also provide the name of the chief executive officer or president of that company.

2. Enter the contributor's address and postal code.

3. Enter the commercial value of the contribution under the appropriate class of contributor.

Continue the above process until all non-monetary contributors whose aggregate contributions exceed \$200 have been listed.

4. On the last page of Part 6 on the line "Total amount of non-monetary contributions of \$200 or less" enter the total amount of all non-monetary contributions from persons or organizations who are in the business of providing such property or services with a commercial value of \$200 or less, by class of contributor. Also enter the number of donors in each class.

5. Total each column and enter the totals of the last page under the appropriate line of column 3 of Part 3 - Statement of contributions received - Summary. Also enter the number of donors in each class of contributor under the appropriate line of column 4 of the same part.

NOTE: Include in this part non-monetary contributions from a registered party or one of its trust funds, an electoral district association of a registered party or a trust fund established for the election of the candidate. The details of these non-monetary contributions will appear in Parts 8, 9 and 10 respectively. To determine the class of a registered party or one of its trust funds, an electoral district association of a registered party, or a trust fund established for the election of the candidate, use the following rule: if the party, association or fund is a corporation without share capital, its class of contributor is E; alternatively, if it is unincorporated, its class of contributor is F.

DÉTAILS DES CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES

En s'appuyant sur la définition de valeur commerciale, énumérer les nom et adresse de tous les donateurs de contributions non monétaires totalisant plus de 200 \$. Inscire un donateur par ligne seulement. Ne pas indiquer les contributions non monétaires qui totalisent exactement 200 \$.

Les contributions non monétaires dont le total est de 200 \$ ou moins seront divulguées par montant total et par catégorie de donateurs à la ligne « Montant total des contributions non monétaires de 200 \$ ou moins ».

La contribution de biens ou de services dont la valeur commerciale s'élève à 200 \$ ou moins, effectuée par une personne qui n'exploite pas une entreprise qui les fournit, a une valeur commerciale réputée NULLE.

1. Inscire le nom complet du donateur.

Si le donateur est une société à dénomination numérique, il faut, en plus du nom de la société, donner le nom de son premier dirigeant ou de son président.

2. Inscire l'adresse et le code postal du donateur.

3. Inscire la valeur commerciale de la contribution dans la catégorie de donateurs appropriée.

Poursuivre ainsi jusqu'à ce que toutes les contributions non monétaires de plus de 200 \$ aient été consignées.

4. À la dernière page de la partie 6, inscrire à la ligne « Montant total des contributions non monétaires de 200 \$ ou moins » le montant total de toutes les contributions non monétaires de 200 \$ ou moins provenant de personnes ou d'organisations qui exploitent une entreprise fournissant de tels biens et services dont la valeur commerciale s'élève à 200 \$ ou moins par catégorie de donateurs. Indiquer également le nombre de donateurs dans chaque catégorie.

5. Additionner chaque colonne et inscrire les totaux de la dernière page à la ligne pertinente de la colonne 3 de la partie 3 - État des contributions reçues. Inscire aussi le nombre de donateurs dans chaque catégorie à la ligne pertinente de la colonne 4 de cette partie.

NOTE : Inscire dans cette partie du rapport les détails des contributions non monétaires provenant d'un parti enregistré ou de l'une de ses fiducies, d'une association de circonscription d'un parti enregistré ou d'une fiducie constituée pour l'élection du candidat. Ces détails apparaîtront aux parties 8, 9 et 10 respectivement. Pour déterminer à quelle catégorie de donateurs appartient un parti enregistré ou l'une de ses fiducies, une association de circonscription d'un parti enregistré ou une fiducie constituée aux fins de l'élection du candidat, utiliser la règle suivante : si le parti, l'association ou la fiducie est une société sans capital-actions, il appartient à la catégorie E; s'il s'agit d'une association non constituée en société, elle appartient à la catégorie F.

STATEMENT OF CONTRIBUTIONS RECEIVED - CONTRIBUTIONS RETURNED TO DONOR OR OTHERWISE DEALT WITH IN ACCORDANCE WITH THE ACT

In this section, list the contributions received by the official agent but considered ineligible contributions under the Act. These contributions would include anonymous contributions, contributions from prohibited sources, and contributions that the official agent wishes to return to the donor for whatever reason.

If the official agent is unable to determine to which class of contributor the donor belongs; or if the contribution exceeds \$200 and the official agent does not know the name and address of the contributor and in the case of a contribution by a numbered company, the name of the chief executive officer or the president; the official agent must pay without delay the amount equal to the value of the contribution received from such a contributor to the Chief Electoral Officer who will forward it to the Receiver General for Canada.

The following persons are not eligible to make a contribution to a candidate:

- a person who is not a Canadian citizen or a permanent resident of Canada as defined in subsection 2(1) of the *Immigration Act*;
- a corporation or an association that does not carry on business in Canada;
- a trade union that does not hold bargaining rights for employees in Canada;
- a foreign political party; and
- a foreign government or an agent of a foreign government.

If the official agent receives a contribution from one of these sources, the official agent must, within 30 days, of becoming aware of the ineligibility of the contribution, return the contribution unused to the contributor. If that is not possible, the official agent must forward the contribution or in the case of a non-monetary contribution, an amount equal to its commercial value, to the Chief Electoral Officer who will forward this amount to the Receiver General for Canada.

1. Enter the date that the contribution in question was received.

2. Enter the name of the contributor, if known.

If the contributor is a numbered company, you must also provide the name of the chief executive officer or president of that company.

3. Enter the contributor's address and postal code, if known.

4. Enter the class of contributor, if known.

5. Enter the contribution or the commercial value of the non-monetary contribution.

6. Enter either the date the contribution was returned unused to the contributor, or the date that the contribution was forwarded to the Chief Electoral Officer.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS REÇUES MAIS RETOURNÉES AU DONATEUR OU DONT L'AGENT A DISPOSÉ EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI

Énumérer dans cette section du rapport les contributions que l'agent officiel a reçues, mais qui ne sont pas considérées admissibles selon la Loi. Ces contributions incluraient les contributions anonymes, les contributions provenant de sources interdites et les contributions que l'agent officiel désire retourner au donateur pour quelque raison que ce soit.

Si l'agent officiel est incapable d'établir à quelle catégorie le donateur appartient, ou si la contribution est supérieure à 200 \$ et qu'il ne connaît pas le nom et l'adresse du donateur ou, dans le cas d'une contribution d'une société à dénomination numérique, le nom du premier dirigeant ou du président de cette société, il doit remettre sans délai une somme d'argent égale à la valeur de la contribution reçue de ce donateur au directeur général des élections qui la transmettra au receveur général du Canada.

Ne sont pas admissibles à apporter une contribution à un candidat :

- une personne qui n'est ni citoyen canadien ni résident permanent au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur l'immigration*;
- une personne morale ou une association qui n'exerce pas d'activités au Canada;
- un syndicat qui n'est pas titulaire d'un droit de négocier collectivement au Canada;
- un parti politique étranger;
- un État étranger ou un de ses mandataires.

En cas de réception d'une contribution d'une telle source, l'agent officiel doit, dans les 30 jours suivant le moment où il prend connaissance de l'inadmissibilité du donateur, remettre la contribution, inutilisée, au donateur. Si ce n'est pas possible, il doit la remettre - ou, dans le cas d'une contribution non monétaire, remettre un montant égal à sa valeur - au directeur général des élections, qui la transmettra au receveur général du Canada.

1. Inscrire la date de réception de la contribution en question.

2. Inscrire le nom du donateur, s'il est connu.

Si le donateur est une société à dénomination numérique, il faut en plus donner le nom du premier dirigeant ou du président de la société.

3. Inscrire l'adresse et le code postal du donateur, s'ils sont connus.

4. Inscrire la catégorie du donateur, si elle est connue.

5. Inscrire le montant de la contribution monétaire ou la valeur commerciale de la contribution non monétaire.

6. Inscrire soit la date à laquelle la contribution a été retournée inutilisée au donateur, soit la date à laquelle le montant de la contribution a été remis au directeur général des élections, selon le cas.



ELECTORAL CAMPAIGN RETURN - RAPPORT DE CAMPAGNE ÉLECTORALE

PART 7 - PARTIE 7

EC 20120-P7 (2000/08/04)

Code	Electoral district - Circonscription	Candidate - Candidat Family name - Nom de famille	Given name - Prénom	Init.	Registered party Parti enregistré	Date of poll Date du scrutin (Y-A - M - D-J)
------	--------------------------------------	--	---------------------	-------	--------------------------------------	--

STATEMENT OF CONTRIBUTIONS RECEIVED [451(2)(k)] CONTRIBUTIONS RETURNED TO DONOR OR OTHERWISE DEALT WITH IN ACCORDANCE WITH THE ACT

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS REÇUES [451(2)(k)] CONTRIBUTIONS RETOURNÉES AU DONATEUR OU DONT L'AGENT A DISPOSÉ EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI

* CLASS OF CONTRIBUTOR / CATEGORIE DE DONATEURS
 A - Individuals / A - Particuliers, B - Businesses/Commercial organizations / B - Entreprises/organisations commerciales, C - Governments / C - Gouvernements, D - Trade unions / D - Syndicats, E - Corporations without share capital / E - Sociétés sans capital-actions, F - Unincorporated organizations or associations / F - Organisations ou associations non constituées en sociétés

No. N°	Date received Date reçue (Y-A - M - D-J)	Details of claimant - Détails du créancier					* Class of contributor / Catégorie de donateurs						Amount or commercial value Montant ou valeur commerciale \$	Date returned Date retournée (Y-A - M - D-J)	OR OU	Date remitted to the Office of the Chief Electoral Officer / Date remise au Bureau du directeur général des élections (Y-A - M - D-J)
		Full name Nom au complet	Street Rue	City Ville	Prov./Ter.	Postal code Code postal	A	B	C	D	E	F				

DETAILS OF TRANSFERS FROM AN ELECTORAL DISTRICT ASSOCIATION

No person or entity, other than an electoral district association or a registered party may make a contribution or a loan to a candidate's electoral campaign that comes from money, property or the services of another person or entity.

When such contributions or loans are included in the funds, goods or services transferred to the candidate, the official agent must disclose in this part the details of such monetary and non-monetary contributions or such loans. For contributions or loans in excess of \$200, the official agent must disclose the name, address, class of contributor and the amount or commercial value of the contribution or loan. In addition, if the donor is a numbered company, the name of the chief executive officer or the president of the company must be disclosed.

In the absence of information identifying specific contributors who contributed through an electoral district association, list on this part the name and address of every contributor by class who made a contribution of a total amount of more than \$200 to that electoral district association since the election before the one to which this electoral campaign return relates.

1. Enter the name of the electoral district association. Start a new page for each electoral district association from which transfers are received.
2. Enter the address of the electoral district association in question.
3. Indicate the class of contributor to which the electoral district association belongs. If the association is a corporation without share capital, its class of contributor is E. Alternatively, if it is unincorporated, its class of contributor is F.
4. Enter the amount of money, the commercial value of non-monetary contributions or the value of loans included in the transfers representing contributions from donors of amounts of \$200 or less.
5. Enter the amount of money, the commercial value of goods and services and the value of loans included in the transfers representing funds obtained from the transfer of surplus of electoral funds from the previous election.
6. Enter the amount of money, the commercial value of goods and services and the value of loans included in the transfers representing contributions from donors of amounts of more than \$200.

If the identity of all the specific donors whose contributions form part of the transfer is known, put a check mark in the top box on the right of the amounts and provide the donor information below. Alternatively, if the information on the specific identity of the donors is not known, put a check mark in the lower box and obtain from the association the identity of all donors who have contributed an aggregate amount in excess of \$200 since the last election and provide this information below.

7. Total the monetary, non-monetary and loan amounts. These amounts should be the same as the amounts entered in Parts 4, 5 and 6 for that electoral district association.

For each contributor enter the information received from the electoral district association in the following manner:

8. Enter the name of the contributor.
9. Enter the contributor's address and postal code.
10. Enter the class of contributor.
11. Enter the amount of the monetary contribution, the commercial value of the non-monetary contribution or the amount of the loan for this contributor.

DÉTAILS DES TRANSFERTS D'UNE ASSOCIATION DE CIRCONSCRIPTION

Il est interdit à toute personne ou entité, sauf une association de circonscription ou un parti enregistré, d'apporter ou de consentir à la campagne électorale d'un candidat une contribution ou un prêt qui provient des fonds, des biens ou des services d'une autre personne ou entité.

Lorsque de telles contributions sont comprises dans les fonds, biens et services transférés au candidat, l'agent officiel doit déclarer dans cette partie du rapport les détails de ces contributions ou prêts. Si la contribution ou le prêt est d'une valeur supérieure à 200 \$, l'agent officiel doit déclarer le nom, l'adresse et la catégorie du donateur ainsi que le montant de sa contribution ou de son prêt. En outre, dans le cas où le donateur est une société à dénomination numérique, il faut donner le nom du premier dirigeant ou du président de cette société.

À défaut de renseignements identifiant un donateur qui a apporté une contribution par l'entremise d'une association de circonscription, énumérer dans cette partie, par catégorie, le nom et l'adresse de chaque donateur qui a apporté à cette association de circonscription une contribution d'un montant total supérieur à 200 \$ depuis la dernière élection.

1. Inscrire le nom de l'association de circonscription. Utiliser une page différente pour chaque association qui a effectué des transferts au candidat.
2. Inscrire l'adresse de l'association de circonscription en question.
3. Indiquer la catégorie de donateurs à laquelle appartient l'association. Si l'association est une personne morale sans capital-actions, la catégorie sera E. Si l'association est une organisation ou association non constituée en personne morale, la catégorie sera F.
4. Inscrire le montant d'argent et la valeur commerciale des contributions inclus dans les transferts qui représentent des contributions à l'association d'une valeur de 200 \$ ou moins.
5. Inscrire le montant d'argent, la valeur commerciale des biens et services et la valeur des prêts inclus dans les transferts qui proviennent de l'excédent des fonds électoraux de l'élection précédente.
6. Inscrire le montant d'argent, la valeur commerciale des biens et services et la valeur des prêts inclus dans les transferts qui représentent des contributions de donateurs ayant versé plus de 200 \$.

Si l'on connaît l'identité de tous les donateurs dont la contribution fait partie du transfert, cocher la case supérieure à la droite des montants et indiquer les renseignements relatifs aux donateurs en dessous. Si ces renseignements ne sont pas disponibles, cocher la case inférieure et demander à l'association de fournir le nom de tous les donateurs ayant fait des contributions de plus de 200 \$ depuis la dernière élection, puis inscrire cette information en dessous.

7. Additionner le montant des contributions monétaires, des contributions non monétaires et des prêts. Ces montants devraient être les mêmes que ceux des parties 4, 5 et 6 remplies pour cette association de circonscription.

Pour chaque donateur, inscrire comme suit l'information fournie par l'association de circonscription :

8. Inscrire le nom du donateur.
9. Inscrire l'adresse et le code postal du donateur.
10. Inscrire la catégorie du donateur.
11. Inscrire le montant de la contribution monétaire ou la valeur commerciale de la contribution non monétaire ou le montant du prêt de ce donateur.



ELECTORAL CAMPAIGN RETURN - RAPPORT DE CAMPAGNE ÉLECTORALE

PART 8 - PARTIE 8

EC 20120-P8 (2000/08/04)

Code	Electoral district - Circonscription	Candidate - Candidat Family name - Nom de famille	Given name - Prénom	Init.	Registered party Parti enregistré	Date of poll Date du scrutin (Y-A - M - D-J)
------	--------------------------------------	--	---------------------	-------	--------------------------------------	--

DETAILS OF TRANSFERS FROM AN ELECTORAL DISTRICT ASSOCIATION

DÉTAILS DES TRANSFERTS D'UNE ASSOCIATION DE CIRCONSCRIPTION

		Monetary Monétaires	Non-monetary Non monétaires	Loans Prêts	
Name of association - Nom de l'association	* Class of contributor (see below) Catégorie de donateurs (voir ci-dessous) <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F	Amount of contributions of \$200 or less transferred from an electoral district association Montant des contributions de 200 \$ ou moins qui ont été transférées d'une association de circonscription			
Address of association - Adresse de l'association		Amount of surplus from previous campaigns Montant de l'excédent de campagnes antérieures			
		Amount of contributions in excess of \$200 transferred from an electoral district association Montant des contributions de plus de 200 \$ qui ont été transférées d'une association de circonscription			<input type="checkbox"/> Specific donor information is known and appears below L'identité des donateurs est connue et apparaît ci-dessous
		Total amount of transfers Montant total des transferts			<input type="checkbox"/> Specific donor information is not known and lists of donors in excess of \$200 since last election appears below L'identité des donateurs n'est pas connue, voici donc la liste des donateurs de plus de 200 \$ depuis la dernière élection

* **CLASS OF CONTRIBUTOR** **CATÉGORIE DE DONATEURS** ▶ **A** - Individuals, **B** - Businesses/Commercial organizations, **C** - Governments, **D** - Trade unions, **E** - Corporations without share capital, **F** - Unincorporated organizations or associations
A - Particuliers, **B** - Entreprises/organisations commerciales, **C** - Gouvernements, **D** - Syndicats, **E** - Sociétés sans capital-actions, **F** - Organisations ou associations non constituées en sociétés

No. N°	Name of original contributor Nom du donateur original	Address - Adresse				* Class of contributor Catégorie de donateurs						Amount of monetary contribution Montant de contribution monétaire \$	Amount of non-monetary contribution Montant de contribution non monétaire \$	Amount of loan Montant du prêt	
		Street Rue	City Ville	Prov./Ter.	Postal code Code postal	A	B	C	D	E	F				

DETAILS OF TRANSFERS FROM A TRUST FUND ESTABLISHED FOR THE ELECTION OF THE CANDIDATE

No person or entity, other than an electoral district association or a registered party may make a contribution or a loan to a candidate's electoral campaign that comes from money, property or the services of another person or entity. Therefore the actual donors of trust fund contributions must be identified.

The official agent must disclose in this part the details of such monetary and non-monetary contributions or such loans. For contributions or loans in excess of \$200, the official agent must disclose the name, address, class of contributor and the amount or commercial value of the contribution or loan. In addition, if the donor is a numbered company, the name of the chief executive officer or the president of the company must be disclosed.

In the absence of information identifying specific contributors who contributed through a trust fund for the election of the candidate, list on this part the name and address of every contributor by class who made a contribution of a total amount of more than \$200 to that fund since the last election.

1. Enter the name of the trust fund established for the election of the candidate. Start a new page for each trust fund from which transfers are received.
2. Enter the address of the trust fund in question.
3. Indicate the class of contributor to which the trust fund belongs. If the trust fund is a corporation without share capital, its class of contributor is E. Alternatively, if it is unincorporated, its class of contributor is F.
4. Enter the amount of money, the commercial value of non-monetary contributions and the value of loans included in the transfers representing contributions from donors of amounts of \$200 or less.
5. Enter the amount of money, the commercial value of contributions and the value of loans included in the transfers representing contributions from donors of amounts of more than \$200.

If the identity of all the specific donors whose contributions form part of the transfer is known, put a check mark in the top box on the right of the amounts and provide the donor information below. Alternatively, if the information on the specific identity of the donors is not known, put a check mark in the lower box and obtain from the trust fund the identity of all donors who have contributed an aggregate amount in excess of \$200 since the last election and provide this information below.

6. Total the monetary, non-monetary and loan amounts. These amounts should be the same as the amounts entered in Parts 4, 5 and 6 for that trust fund.

For each contributor enter the information received from the trust fund established for the election of the candidate in the following manner:

7. Enter the name of the contributor.
8. Enter the contributor's address and postal code.
9. Enter the class of contributor.
10. Enter the amount of the monetary contribution, the commercial value of the non-monetary contribution or the amount of the loan for this contributor.

DÉTAILS DES TRANSFERTS D'UNE FIDUCIE CONSTITUÉE POUR L'ÉLECTION DU CANDIDAT

Il est interdit à toute personne ou entité, sauf une association de circonscription ou un parti enregistré, d'apporter ou de consentir à la campagne électorale d'un candidat une contribution ou un prêt qui provient des fonds, des biens ou des services d'une autre personne ou entité. Ainsi, les contributions en provenance d'une fiducie constituée pour l'élection du candidat doivent faire l'objet d'une déclaration quant aux donateurs à l'origine de la contribution.

L'agent officiel doit déclarer dans cette partie du rapport les détails de ces contributions ou prêts. De plus, si la contribution ou le prêt est d'une valeur supérieure à 200 \$, l'agent officiel doit déclarer le nom, l'adresse et la catégorie du donateur ainsi que le montant de sa contribution ou de son prêt. En outre, dans le cas où le donateur est une société à dénomination numérique, il faut donner le nom du premier dirigeant ou du président de cette société.

À défaut de renseignements identifiant un donateur qui a apporté une contribution par l'entremise d'une fiducie constituée pour l'élection du candidat, énumérer dans ce relevé, par catégorie, le nom et l'adresse de chaque donateur qui a apporté à cette fiducie une contribution d'un montant total supérieur à 200 \$ depuis la dernière élection.

1. Inscrire le nom de la fiducie constituée pour l'élection du candidat. Utiliser une page différente pour chaque fiducie qui a effectué des transferts au candidat.
2. Inscrire l'adresse de la fiducie.
3. Inscrire la catégorie de donateurs à laquelle appartient la fiducie. Si la fiducie est une personne morale sans capital-actions, la catégorie sera E. Si la fiducie est une organisation ou association non constituée en personne morale, la catégorie sera F.
4. Inscrire le montant d'argent, la valeur commerciale des contributions non monétaires et la valeur des prêts inclus dans les transferts qui représentent des contributions à l'association d'une valeur de 200 \$ ou moins.
5. Inscrire le montant d'argent, la valeur commerciale des contributions non monétaires et la valeur des prêts inclus dans les transferts qui représentent des contributions à la fiducie d'une valeur supérieure à 200 \$.

Si l'on connaît l'identité de tous les donateurs dont la contribution fait partie du transfert, cocher la case supérieure à la droite des montants et indiquer les renseignements relatifs aux donateurs en dessous. Si ces renseignements ne sont pas disponibles, cocher la case inférieure et demander à l'association de fournir le nom de tous les donateurs ayant fait des contributions de plus de 200 \$ depuis la dernière élection, puis inscrire cette information en dessous.

6. Additionner le montant des contributions monétaires, des contributions non monétaires et des prêts. Ces montants devraient être les mêmes que ceux des parties 4, 5 et 6 remplies pour cette fiducie.

Pour chaque donateur, inscrire comme suit l'information fournie par la fiducie :

7. Inscrire le nom du donateur.
8. Inscrire l'adresse et le code postal du donateur.
9. Inscrire la catégorie du donateur.
10. Inscrire le montant de la contribution monétaire, la valeur commerciale de la contribution non monétaire ou la valeur du prêt de ce donateur.



ELECTORAL CAMPAIGN RETURN - RAPPORT DE CAMPAGNE ÉLECTORALE

PART 9 - PARTIE 9

EC 20120-P9 (2000/08/04)

Code	Electoral district - Circonscription	Candidate - Candidat Family name - Nom de famille	Given name - Prénom	Init.	Registered party Parti enregistré	Date of poll Date du scrutin (Y-A - M - D-J)
------	--------------------------------------	--	---------------------	-------	--------------------------------------	--

**DETAILS OF TRANSFERS FROM A TRUST FUND
ESTABLISHED FOR THE ELECTION OF THE CANDIDATE**

**DÉTAILS DES TRANSFERTS D'UNE
FIDUCIE CONSTITUÉE POUR L'ÉLECTION
DU CANDIDAT**

		Monetary Monétaires	Non-monetary Non monétaires	Loans Prêts
Name of trust fund established for the election of the candidate Nom de la fiducie constituée pour l'élection du candidat	* Class of contributor (see below) Catégorie de donateurs (voir ci-dessous) <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F	Amount of contributions of \$200 or less transferred from a trust fund Montant des contributions de 200 \$ ou moins qui ont été transférées d'une fiducie		
Address - Adresse		Amount of contributions in excess of \$200 transferred from a trust fund Montant des contributions de plus de 200 \$ qui ont été transférées d'une fiducie		
Total amount of transfers Montant total des transferts				

Specific donor information is known and appears below
 L'identité des donateurs est connue et apparaît ci-dessous

Specific donor information is not known and lists of donors in excess of \$200 since last election appears below
 L'identité des donateurs n'est pas connue, voici donc la liste des donateurs de plus de 200 \$ depuis la dernière élection

* CLASS OF CONTRIBUTOR / CATÉGORIE DE DONATEURS ▶ A - Individuals, B - Businesses/Commercial organizations, C - Governments, D - Trade unions, E - Corporations without share capital, F - Unincorporated organizations or associations
 A - Particuliers, B - Entreprises/organisations commerciales, C - Gouvernements, D - Syndicats, E - Sociétés sans capital-actions, F - Organisations ou associations non constituées en sociétés

No. N°	Name of original contributor Nom du donateur original	Address - Adresse				* Class of contributor Catégorie de donateurs						Amount of monetary contribution Montant de contribution monétaire \$	Amount of non-monetary contribution Montant de contribution non monétaire \$	Amount of loan Montant du prêt
		Street Rue	City Ville	Prov./Ter.	Postal code Code postal	A	B	C	D	E	F			

DETAILS OF TRANSFERS FROM THE REGISTERED POLITICAL PARTY OR ONE OF ITS TRUST FUNDS

No person or entity, other than an electoral district association or a registered party may make a contribution or a loan to a candidate's electoral campaign that comes from money, property or the services of another person or entity.

Registered parties and any of their trust funds may also include as part of the funds transferred to the candidate, contributions received on behalf of the candidate. These are called "directed contributions". When such contributions or loans are included in the funds, goods or services transferred to the candidate, the official agent must disclose in this part the details of such monetary and non-monetary contributions or such loans. For contributions or loans in excess of \$200, the official agent must disclose the name, address, class of contributor and the amount or commercial value of the contribution or loan. In addition, if the donor is a numbered company, the name of the chief executive officer or the president of the company must be disclosed.

1. Enter the name of the registered party or of its trust fund. Start a new page for each of the party's trust funds from which transfers are received.
2. Enter the address of the registered party or of the trust fund in question.
3. Enter the class of contributor to which the registered party or its trust fund belongs. If the entity is a corporation without share capital, its class of contributor is E. Alternatively, if it is unincorporated, its class of contributor is F.
4. Enter the amount of money, the commercial value of contributions and the value of loans included in the transfers that represent the funds of the registered party or of one of its trust funds.
5. Enter the amount of money, the commercial value of non-monetary contributions or the value of loans included in the transfers representing directed contributions from donors of amounts of more than \$200. The names, addresses, classes and amounts of contributions or loans appear below.
6. Total the monetary, non-monetary and loan amounts. These amounts should be the same as the amounts entered in Parts 4, 5 and 6 for that registered party of any one of its trust funds.

FOR EACH DIRECTED CONTRIBUTION

7. Enter the name of the original contributor.
8. Enter the original contributor's address and postal code.
9. Enter the class of the original contributor.
10. Enter the amount of the monetary contribution, the commercial value of the non-monetary contribution or the amount of the loan for this contributor.

DÉTAILS DES TRANSFERTS DU PARTI ENREGISTRÉ OU DE L'UNE DE SES FIDUCIES

Il est interdit à toute personne ou entité, sauf une association de circonscription ou un parti enregistré, d'apporter ou de consentir à la campagne électorale d'un candidat une contribution ou un prêt qui provient des fonds, des biens ou des services d'une autre personne ou entité.

Les partis enregistrés ou l'une de leurs fiducies peuvent aussi inclure dans les transferts de fonds, biens et services, des contributions reçues pour le compte du candidat. Ces contributions sont dites dirigées. Lorsque de telles contributions sont reçues, l'agent officiel doit en déclarer les détails dans cette partie. De plus, si la contribution dirigée est supérieure à 200 \$, l'agent officiel doit déclarer le nom, l'adresse et la catégorie du donateur ainsi que le montant de sa contribution ou de son prêt. En outre, dans le cas où le donateur est une société à dénomination numérique, il faut donner le nom du premier dirigeant ou du président de cette société.

1. Inscrire le nom du parti enregistré. Utiliser une page différente pour chaque fiducie du parti enregistré ayant fait des transferts au candidat.
2. Inscrire l'adresse du parti enregistré ou de la fiducie en question.
3. Inscrire la catégorie de donateurs à laquelle appartient le parti enregistré ou la fiducie. Si l'entité est une personne morale sans capital-actions, la catégorie sera E. Si l'entité est une organisation ou association non constituée en personne morale, la catégorie sera F.
4. Inscrire le montant d'argent et la valeur commerciale des contributions inclus dans les transferts qui représentent des fonds du parti enregistré ou de l'une de ses fiducies.
5. Inscrire le montant d'argent, la valeur commerciale des contributions non monétaires ou la valeur des prêts inclus dans les transferts qui représentent des contributions dirigées d'une valeur supérieure à 200 \$. Les noms, adresses et catégories de donateurs ainsi que le montant de leurs contributions ou prêts apparaissent ci-dessous.
6. Additionner le montant des contributions monétaires, des contributions non monétaires et des prêts. Ces montants devraient être les mêmes que ceux des parties 4, 5 et 6 remplies pour ce parti enregistré ou une de ses fiducies.

POUR CHAQUE CONTRIBUTION DIRIGÉE

7. Inscrire le nom du donateur original.
8. Inscrire l'adresse et le code postal du donateur original.
9. Inscrire la catégorie du donateur original.
10. Inscrire le montant de la contribution monétaire, la valeur commerciale de la contribution non monétaire ou le montant du prêt de ce donateur.



ELECTORAL CAMPAIGN RETURN - RAPPORT DE CAMPAGNE ÉLECTORALE

PART 10 - PARTIE 10

EC 20120-P10 (2000/08/04)

Code	Electoral district - Circonscription	Candidate - Candidat Family name - Nom de famille	Given name - Prénom	Init.	Registered party Parti enregistré	Date of poll Date du scrutin (Y-A - M - D-J)
------	--------------------------------------	--	---------------------	-------	--------------------------------------	--

DETAILS OF TRANSFERS FROM THE REGISTERED POLITICAL PARTY OR ONE OF ITS TRUST FUNDS

DÉTAILS DES TRANSFERTS DU PARTI ENREGISTRÉ OU DE L'UNE DE SES FIDUCIES

			Monetary Monétaires	Non-monetary Non monétaires	Loans Prêts
Name of party or party trust fund - Nom du parti ou de la fiducie du parti	* Class of contributor (see below) Catégorie de donateurs (voir ci-dessous) <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F	Amount of funds transferred from the registered political party or one of its trust funds Montant des fonds qui ont été transférés du parti enregistré ou de l'une de ses fiducies			
Address of party or trust fund - Adresse du parti ou de la fiducie		Amount of directed contributions in excess of \$200 transferred (Specific donor information appears below) Montant des contributions dirigées de plus de 200 \$ qui ont été transférées (Information spécifique concernant les donateurs apparaît ci-dessous)			
Total amount of transfers Montant total des transferts					

* CLASS OF CONTRIBUTOR / CATEGORIE DE DONATEURS ▶ A - Individuals, B - Businesses/Commercial organizations, C - Governments, D - Trade unions, E - Corporations without share capital, F - Unincorporated organizations or associations
A - Particuliers, B - Entreprises/organisations commerciales, C - Gouvernements, D - Syndicats, E - Sociétés sans capital-actions, F - Organisations ou associations non constituées en sociétés

No. N°	Name of original contributor Nom du donateur original	Address - Adresse				* Class of contributor Catégorie de donateurs						Amount of monetary contribution Montant de contribution monétaire \$	Amount of non-monetary contribution Montant de contribution non monétaire \$	Amount of loan Montant du prêt \$
		Street Rue	City Ville	Prov./Ter.	Postal code Code postal	A	B	C	D	E	F			

STATEMENT OF ELECTORAL CAMPAIGN EXPENSES

The Act defines an election expense as any cost incurred, or non-monetary contribution received, by a candidate to the extent that the property or service for which the cost was incurred, or the non-monetary contribution received, is used to directly promote or oppose a registered party, its leader or a candidate during an election period. The expenses that meet this definition will appear in columns 1 to 6 on this statement. All other expenses will appear in column 7, if they are personal expenses of the candidate recorded by the official agent or column 8 for any other expenses that do not meet the definition of election expenses.

Goods and services may be paid for, donated or remain unpaid four months after polling day. They also may be a combination of two or more of the above. Enter the amount of payment, the commercial value of the goods or services donated and/or the amount remaining unpaid in the appropriate column, as applicable.

1. Date: Enter the date on which the expense is incurred.
2. Supplier: Enter the name of the firm, organization or person providing the goods and services.
3. Cheque number: Cheques should be numbered consecutively. Enter the number of the cheque in this column. Cheques made to CASH must be supported by vouchers or receipts from the person being paid. If the goods or services are donated or remain unpaid, leave this column blank.
4. Voucher number: All goods and services are to be accompanied by an invoice stating the current market price and the price charged to the official agent. If goods or services are supplied by an individual and no invoice is provided, a *pro forma* voucher must be prepared. Do not enter goods or services donated by persons not in the business of supplying such goods or services, if the commercial value is of \$200 or less. A number must be assigned consecutively to each invoice or voucher and entered in this column.
5. Amount paid: Enter the amount paid to the supplier and for whom a cheque is made out.
6. Discount: Enter the difference between the amount paid and the commercial value of the goods or services. If goods or services are provided free of charge, the full commercial value is to be entered in this column. The amount must also appear in Part 6 - Details of non-monetary contributions.
7. Amount unpaid: Enter the amount of the claim that remains unpaid to the supplier. The official agent should also report on Part 14 of the name, address and class of contributor to which the supplier belongs and the unpaid amount of the claim.
8. Commercial value of goods and services: Enter the current market price of the goods or services under the appropriate column or columns. The price entered should be equal to the sum of the amount paid, the discount and unpaid claim columns, for that line. All amounts entered in column 8 must be explained in Part 12 - Statement of electoral campaign expenses other than election expenses.
9. Total these columns individually: Note that the total of expenses entered in columns 1 to 8 of the commercial value of goods and services must equal the sum of amount paid, discount and unpaid claim columns.
10. On the last page of the Statement of electoral campaign expenses: Add together columns 1 to 6 of the commercial value of goods and services.

ÉTAT DES DÉPENSES DE CAMPAGNE ÉLECTORALE

Selon la Loi, les dépenses électorales s'entendent des frais engagés par un candidat et des contributions non monétaires qui lui sont apportées, dans la mesure où les biens ou les services faisant l'objet des dépenses ou les contributions non monétaires servent à favoriser ou à contrecarrer directement un parti enregistré, son chef ou un candidat pendant une période électorale. Seules les dépenses qui tombent sous cette définition figureront aux colonnes 1 à 6 de cet état. Toutes les autres dépenses paraîtront dans les colonnes 7, s'il s'agit de dépenses personnelles du candidat consignées par l'agent officiel, ou dans la colonne 8, s'il s'agit de dépenses auxquelles la définition de dépense électorale ne s'applique pas.

Les biens et services peuvent être soit payés, soit donnés ou soit impayés quatre mois après le jour du scrutin. Il est possible aussi qu'ils en soient un mélange. Inscrive le montant payé, la valeur commerciale des biens et services donnés ou le montant de la créance restant impayé dans la ou les colonnes appropriées, selon le cas.

1. Date : Inscrive la date à laquelle la dépense est engagée.
2. Fournisseur : Inscrive le nom de l'entreprise, de l'organisation ou de la personne qui fournit les biens et services.
3. N° de chèque : Il faut numéroter les chèques consécutivement et inscrire le numéro dans cette colonne. Les chèques au porteur doivent être étayés par des pièces justificatives ou des reçus de la personne ainsi payée. Si les biens ou services ont été fournis à titre gratuit ou n'ont pas encore été payés, ne rien inscrire dans cette colonne.
4. N° de pièce justificative : Tous les biens et services doivent être accompagnés d'une facture donnant le prix courant du marché et le prix facturé à l'agent officiel. Dans le cas de biens ou services fournis par une personne sans qu'une facture ne soit présentée, il faut préparer une pièce justificative pro forma. Ne pas inscrire de biens ou services donnés par une personne qui ne fait pas habituellement le commerce de tels biens ou services, si leur valeur commerciale est de 200 \$ ou moins. Il faut attribuer un numéro consécutif à chaque facture ou pièce justificative et l'inscrire dans cette colonne.
5. Montant payé : Inscrive le montant payé au fournisseur par chèque.
6. Escompte : Inscrive la différence entre le montant payé et la valeur commerciale des biens ou services. Si les biens ou services sont fournis gratuitement, il faut en inscrire la pleine valeur commerciale dans cette colonne. Le montant doit aussi figurer dans la partie 6 - Détails des contributions non monétaires.
7. Montant impayé : Inscrive le montant impayé au fournisseur de la créance. L'agent officiel devrait également indiquer à la partie 14 les nom et adresse du fournisseur, la catégorie de donateurs à laquelle il appartient ainsi que le montant de la créance impayée.
8. Valeur commerciale des biens et services : Inscrive le prix courant du marché, soit la somme des colonnes « Montant payé », « Escompte » et « Créance impayée » pour cette ligne sous la ou les colonnes qui s'appliquent. Tous les montants inscrits à la colonne 8 doivent faire l'objet d'une explication à la partie 12 - État des dépenses de campagne autres que les dépenses électorales.
9. Additionner ces colonnes séparément : À noter que le total des dépenses inscrites dans les colonnes 1 à 8 sous « Valeur commerciale des biens et services » doit correspondre à la somme des colonnes « Montant payé », « Escompte » et « Créance impayée ».
10. À la dernière page de l'État des dépenses de campagne électorale : Additionner les colonnes 1 à 6 sous « Valeur commerciale des biens et services ».

STATEMENT OF ELECTORAL CAMPAIGN EXPENSES OTHER THAN ELECTION EXPENSES

On this page, provide a reason why these electoral campaign expenses do not meet the statutory definition of election expenses.

1. Date: Enter the date on which the expense was incurred.
2. Supplier: Enter the name of the firm, organization or person providing goods and services.
3. Cheque number: Cheques should be numbered consecutively. Enter the number of the cheque in this column. Cheques made to CASH must be supported by vouchers or receipts from the person being paid.
4. Voucher number: All goods and services are to be accompanied by an invoice stating the current market price and the price charged to the official agent. If goods or services are supplied by an individual and no invoice is provided, a *pro forma* voucher must be prepared. Do not enter goods or services donated by persons not in the business of supplying such goods or services, if the commercial value is of \$200 or less. A number must be assigned consecutively to each invoice or voucher and entered in this column.
5. Discount: Enter the difference between the amount paid and the commercial value of the goods or services. If goods or services are provided free of charge, enter the full commercial value in this column.
6. Amount unpaid: Enter the amount of the claim that remains unpaid to the supplier.
7. Amount: Enter the amount under the appropriate column.
8. Explain why this electoral campaign expense does not meet the statutory definition of an election expense.
9. On the last page of the Statement of electoral campaign expenses other than election expenses: Add together columns 1 to 5 of the commercial value of goods and services.

ÉTAT DES DÉPENSES DE CAMPAGNE ÉLECTORALE AUTRES QUE LES DÉPENSES ÉLECTORALES

Sur cette page, indiquer pourquoi ces dépenses de campagne électorale ne tombent pas sous la définition de dépense électorale prévue par la Loi.

1. Date : Inscrire la date à laquelle la dépense a été engagée.
2. Fournisseur : Inscrire le nom de l'entreprise, de l'organisation ou de la personne qui fournit les biens et services.
3. N° de chèque : Il faut numéroter les chèques consécutivement et inscrire le numéro dans cette colonne. Les chèques au porteur doivent être étayés par des pièces justificatives ou des reçus de la personne ainsi payée.
4. N° de pièce justificative : Tous les biens et services doivent être accompagnés d'une facture donnant le prix courant du marché et le prix facturé à l'agent officiel. Dans le cas de biens ou services fournis par une personne sans qu'une facture ne soit présentée, il faut préparer une pièce justificative pro forma. Ne pas inscrire de biens ou services donnés par une personne qui ne fait pas habituellement le commerce de tels biens ou services, si leur valeur commerciale est de 200 \$ ou moins. Il faut attribuer un numéro consécutif à chaque facture ou pièce justificative et l'inscrire dans cette colonne.
5. Escompte : Inscrire la différence entre le montant payé et la valeur commerciale des biens ou services. Si les biens ou services sont fournis gratuitement, il faut en inscrire la pleine valeur commerciale dans cette colonne.
6. Créance impayée : Inscrire le montant des créances qui n'ont pas été payées au fournisseur.
7. Montant : Inscrire le montant sous la colonne qui s'applique.
8. Indiquer pourquoi cette dépense de campagne électorale ne tombe pas sous la définition de dépense électorale prévue par la Loi.
9. À la dernière page de l'État des dépenses de campagne électorale autres que les dépenses électorales : Additionner les colonnes 1 à 5 de la valeur commerciale des biens et services.

STATEMENT CONCERNING PERSONAL EXPENSES

Section A includes all personal expenses of the candidate paid by the candidate and not included in Part 11 - Statement of electoral campaign expenses. The total of each type of expense must agree with the corresponding total from form EC 20220 submitted to the official agent by the candidate within three months of polling day.

Section B includes all of the candidate's personal expenses recorded by the official agent and appearing at column 7 of Part 11 - Statement of electoral campaign expenses.

Enter the total of A and B at line 13. Total the personal expenses of the candidate and carry this amount to line 5 of Part 1 - Summary.

In Section C, enter the amount of expenses appearing in Section A that have been reimbursed to the candidate by the official agent out of the campaign bank account.

On the line below, indicate the amount of non-monetary contributions received by the official agent and used for the personal expenses of the candidate.

On the last line, enter the amount of personal expenses of the candidate recorded by the official agent that remains unpaid. Do not include on this line the amount of personal expenses paid by the candidate (Section A) that have not been reimbursed by the official agent.

ÉTAT CONCERNANT LES DÉPENSES PERSONNELLES

La section A comprend toutes les dépenses personnelles du candidat payées par lui mais non incluses dans la partie 11 - État des dépenses de campagne électorale. Le total de chaque type de dépenses doit concorder avec le total correspondant du formulaire EC 20220 que le candidat doit soumettre à l'agent officiel dans les trois mois suivant le jour du scrutin.

La section B comprend toutes les dépenses personnelles du candidat consignées par l'agent officiel et figurant à la colonne 7 de la partie 11 - État des dépenses de campagne électorale.

Inscrire le total des sections A et B à la ligne 13 - Additionner les dépenses personnelles du candidat et reporter le total à la ligne 5 de la partie 1 - Sommaire.

À la section C, inscrire le montant des dépenses figurant à la section A qui ont été remboursées au candidat par l'agent officiel à partir du compte bancaire de la campagne.

À la ligne suivante, indiquer le montant des contributions non monétaires reçues par l'agent officiel et utilisées pour payer les dépenses personnelles du candidat.

À la dernière ligne, inscrire le montant des dépenses personnelles du candidat consignées par l'agent officiel qui n'ont pas encore été payées. Ne pas indiquer à cette ligne le montant des dépenses personnelles payées par le candidat (section A) qui n'ont pas été remboursées par l'agent officiel.

ELECTORAL CAMPAIGN RETURN - RAPPORT DE CAMPAGNE ELECTORALE

PART 13 - PARTIE 13



Code	Electoral district - Circonscription	Candidate - Candidat Family name - Nom de famille	Given name - Prénom	Init.	Registered party Parti enregistré	(Y-A - M - D-J)
-------------	---	---	----------------------------	--------------	--	------------------------

EC 20120-P13 (2000/08/04)

STATEMENT CONCERNING PERSONAL EXPENSES [451(2)(c)]

ÉTAT CONCERNANT LES DÉPENSES PERSONNELLES [451(2)(c)]

A. PAID BY THE CANDIDATE (as per form EC 20220) - PAYÉES PAR LE CANDIDAT (selon le formulaire EC 20220)	
1.	Transportation costs to the electoral district Frais de déplacement pour se rendre à la circonscription
2.	Transportation costs within the electoral district Frais de déplacement engagés dans la circonscription
3.	Cost of temporary lodging necessary for the election Coût de logement temporaire nécessaire aux fins de l'élection
4.	Cost of meals and incidental expenses related to the campaign Coût des repas et frais divers relatifs à la campagne
5.	All other necessary personal expenses related to the campaign Toutes autres dépenses personnelles nécessaires relatives à la campagne
6.	TOTAL PERSONAL EXPENSES PAID BY THE CANDIDATE (TOTAL OF ITEMS 1 TO 5) TOTAL DES DÉPENSES PERSONNELLES PAYÉES PAR LE CANDIDAT (TOTAL DES ARTICLES 1 À 5)

B. RECORDED BY THE OFFICIAL AGENT - RAPPORTÉES PAR L'AGENT OFFICIEL	
7.	TRANSPORTATION COSTS TO THE ELECTORAL DISTRICT FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR SE RENDRE À LA CIRCONSCRIPTION
	Public transportation Transport public
	Rental Location
	Gas, oil, etc. Essence, huile, etc.
	Repairs Réparations
	TOTAL

8.	TRANSPORTATION COSTS WITHIN THE ELECTORAL DISTRICT FRAIS DE DÉPLACEMENT ENGAGÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION
	Public transportation Transport public
	Rental Location
	Gas, oil, etc. Essence, huile, etc.
	Repairs Réparations
	TOTAL

B. RECORDED BY THE OFFICIAL AGENT (Cont'd.) - RAPPORTÉES PAR L'AGENT OFFICIEL (Suite)	
9.	COST OF TEMPORARY LODGING NECESSARY FOR THE ELECTION CÔUT DE LOGEMENT TEMPORAIRE NÉCESSAIRE AUX FINS DE L'ÉLECTION
	Hotel, Motel Hôtel, motel
	Apartment, Condominium Appartement, condominium
	Other (please provide details on separate sheet) Autres (s.v.p. soumettre les détails sur une feuille séparée)
	TOTAL
10.	COST OF MEALS AND INCIDENTAL EXPENSES RELATED TO THE CAMPAIGN CÔUT DES REPAS ET FRAIS DIVERS RELATIFS À LA CAMPAGNE
	Meals Repas
	Incidental expenses (please provide details on separate sheet) Frais divers (s.v.p. soumettre les détails sur une feuille séparée)
	TOTAL
11.	ALL OTHER NECESSARY PERSONAL EXPENSES RELATED TO THE CAMPAIGN TOUTES AUTRES DÉPENSES PERSONNELLES NÉCESSAIRES RELATIVES À LA CAMPAGNE
	Child care Garde d'enfants
	Dependent care Soin de personnes à charge
	Expenses of candidate with a disability Dépenses pour candidat ayant une déficience
	TOTAL
12.	TOTAL PERSONAL EXPENSES RECORDED BY THE OFFICIAL AGENT (TOTAL OF ITEMS 7 TO 11) TOTAL DES DÉPENSES PERSONNELLES RAPPORTÉES PAR L'AGENT OFFICIEL (TOTAL DES ARTICLES 7 À 11)
13.	TOTAL PERSONAL EXPENSES OF THE CANDIDATE (ITEMS 6 PLUS 12) TOTAL DES DÉPENSES PERSONNELLES DU CANDIDAT (ARTICLES 6 PLUS 12)

SECTION C	
	AMOUNT REIMBURSED TO CANDIDATE MONTANT REMBOURSÉ AU CANDIDAT
	AMOUNT OF NON-MONETARY CONTRIBUTIONS INCLUDED IN SECTION B MONTANT DES CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES INCLUSES DANS SECTION B
	AMOUNT OF UNPAID CLAIMS INCLUDED IN SECTION B MONTANT DES CRÉANCES IMPAYÉES INCLUSES DANS LA SECTION B

STATEMENT OF UNPAID CLAIMS

On this part, list all the claims which remain unpaid four months after polling day. These claims, either disputed or undisputed, may not be paid without the authorization of the Chief Electoral Officer.

If the authorization is refused or its conditions not met, an application may be made to a judge to authorize the payment of the claim.

Claims remaining unpaid 18 months after polling day will be deemed a contribution and will be published by the Chief Electoral Officer except the following:

- the claim is the subject of a binding agreement to pay;
 - the claim is the subject of a legal proceeding to secure its payment;
 - the claim is the subject of a dispute as to the amount the candidate was liable to pay or the amount that remains unpaid; or
 - the claim has been written off by the creditor as an uncollectable debt in accordance with the creditor's normal accounting practice;
1. Enter the name and address of any person or organization from whom or which goods or services were purchased and were not paid at the date of the return.
 2. Indicate the class of contributor to which the claimant belongs.
 3. For an unpaid undisputed claim, enter the amount of the claim in the column "Amount agreed". For an unpaid disputed claim, enter the agreed amount of the claim in the column "Amount agreed" and the disputed amount in the column "Amount disputed".

ÉTAT DES CRÉANCES IMPAYÉES

Énumérer dans cette partie toutes les créances qui ne sont pas contestées et qui restent impayées quatre mois après le jour du scrutin. Ces créances, contestées ou non contestées, ne peuvent être payées sans l'autorisation du directeur général des élections.

Dans le cas où l'autorisation est refusée ou ses conditions ne peuvent être remplies, une demande peut être présentée à un juge visant à autoriser le paiement de la créance.

Les créances qui ne sont pas payées après l'expiration d'un délai de 18 mois suivant le jour du scrutin sont réputées constituer une contribution apportée au candidat et figurent dans la liste des contributions que publie le directeur général des élections, sauf les créances suivantes :

- la créance qui fait l'objet d'un accord prévoyant son paiement,
 - la créance qui fait l'objet d'une procédure de recouvrement,
 - la créance fait l'objet d'une contestation;
 - la créance qui est considérée comme irrécouvrable par le créancier et est radiée de ses comptes en conformité avec ses pratiques comptables habituelles,
1. Inscrire le nom de toute personne ou organisation de laquelle des biens ou services ont été achetés et qui n'a pas été payée à la date du rapport ou de laquelle la facture n'a pas été reçue dans les trois mois suivant le jour du scrutin.
 2. Indiquer la catégorie de donateurs à laquelle le créancier appartient.
 3. Pour une créance impayée non contestée, inscrire le montant de la créance dans la colonne « Montant accepté ». Pour une créance impayée contestée, inscrire le montant accepté de la créance dans la colonne « Montant accepté » et le montant contesté dans la colonne « Montant contesté ».

